

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1666

27 juin 2014

### SOMMAIRE

BEL asbl .....	79931	Red Shield Management S.A. ....	79926
Eurofonprofit .....	79968	Rosiris Investment S.A. ....	79927
Eurostone Srio S.C.A. ....	79964	Rosiris Investment S.A. ....	79927
F.D.Q. S.A. ....	79968	Royal Ascot S.A. ....	79928
Inspiration Concept Lux S.à r.l. ....	79963	Saxon Energy Services Holdings Sàrl ....	79929
Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR .....	79935	Sberbank AM UCITS Fund .....	79930
Neogames S.à r.l. ....	79950	Sberbank AM UCITS Fund .....	79929
Pantogia S.A. ....	79923	S.C. Investments Holding S.A. ....	79929
Parcast S.à r.l. ....	79924	SCI Sandorf .....	79930
Partela S.A. ....	79922	Sealiah S.à r.l. ....	79928
PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. ....	79922	SES Astra 3B S.à r.l. ....	79962
Penning Express .....	79923	Silven Properties S.à r.l. ....	79930
Permotio International Learning S.à r.l. .....	79925	Silver II GP Holdings S.C.A. ....	79929
Phytoplus .....	79924	Silver II GP S.à r.l. ....	79930
Pohl Constructions S.A. ....	79924	Silver Sea Property Holdings S.à r.l. ....	79967
Polyus Lux III S.à r.l. ....	79925	Smiths Group Luxembourg S.à r.l. ....	79922
Poncellina S.A. ....	79923	SNI Luxembourg S.à r.l. ....	79939
Post Telecom PSF S.A. ....	79923	Société Anonyme des Chaux de Contern .....	79968
Private Insurance Services S.A. ....	79926	Société d'investissement Afrique Méditer- ranée .....	79929
Progen SA .....	79925	Stahl Group SA .....	79926
Providence Générale S.A. SPF .....	79926	Stahl Group SA .....	79962
RBC Investor Services Limited .....	79927	Swiss Life GIO Holdings S.à r.l. ....	79928
RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l. .....	79927	UBAM .....	79968
RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l. .....	79928	Zedex S.A., SPF .....	79933

**PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

—  
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 20 février 2014*

*Conseil de surveillance*

En date du 20 février 2014, les actionnaires ont décidé de nommer à la fonction de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2014 et pour une durée qui expirera le 31 janvier 2017:

- M. David Jonathan Bennett, né le 26 mars 1962 à Nairobi, Kenya, demeurant professionnellement au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A.

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014057959/17.

(140066835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Partela S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 145.798.

—  
Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à la fusion intervenue le 30 septembre 2013 entre Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Société Absorbée, et Citco C&T (Luxembourg) S.A., en tant que Société Absorbante, publiée sous la référence 2013137801/38 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 octobre 2013, le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante a été réalisé.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation, avec effet au 31 mars 2014, de la convention de domiciliation conclue le 17 juin 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Partela S.A., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 145798; et

- Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.52925.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signatures

*L'Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2014057957/25.

(140067020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Smiths Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.380.

—  
Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Smiths Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014058011/12.

(140066176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Post Telecom PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.  
R.C.S. Luxembourg B 63.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057964/10.

(140066739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Pantogia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 151.663.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057967/10.

(140066988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Penning Express, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 104.432.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 mars 2014*

*Résolutions*

Le mandat d'administrateur de Mr Jean-François Penning est renouvelé pour la période du 7 juin 2010 au 7 juin 2016, avec effet au 7 juin 2010.

Le mandat d'administrateur de Mr Christian Penning est renouvelé pour la période du 7 juin 2010 au 7 juin 2016, avec effet au 7 juin 2010.

Le mandat d'administrateur de Mme Jessica Penning est renouvelé pour la période du 7 juin 2010 au 7 juin 2016, avec effet au 7 juin 2010.

Acte la démission de MONTEREY BUSINESS CENER S.A. de son mandat de commissaire au compte, avec effet au 7 juin 2010.

Acte la nomination de Madame Cindy Pierre, employée, née à Bastogne (Belgique) le 20 janvier 1984, demeurant à B-6860 Traimont, rue du 10-Mai, 2 pour le mandat de commissaire au compte pour la période du 7 juin 2010 au 7 juin 2016, avec effet au 7 juin 2010.

Jean-françois Penning / Christian Penning.

Référence de publication: 2014057970/21.

(140066776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Poncellina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.  
R.C.S. Luxembourg B 47.339.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

PONCELLINA S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2014057977/13.

(140066730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Parcast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 129.481.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057968/10.

(140066989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Phytoplus, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 52, avenue Frantz Clément.  
R.C.S. Luxembourg B 178.603.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057973/10.

(140066292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Pohl Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6944 Niederanven, 24, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 47.502.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 octobre 2013 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Armand DISTAVE, arrivé à échéance, n'est pas renouvelé.
- Monsieur Henri OLINGER, ingénieur, né à Bruxelles (Belgique) le 26 février 1942, demeurant 8, Boulevard Robert Schuman à L-8340 Olm est nommé en tant qu'Administrateur de la Société pour un mandat d'une durée de six années qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
- Le mandat de Monsieur Romain POHL et de Madame Claudette SERRIER en tant qu'Administrateurs de la Société est renouvelé pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
- Le Conseil d'Administration de la Société est dès lors composé de la manière suivante jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:
  - \* Monsieur Romain POHL, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-6944 Niederanven, 24, rue Dicks,
  - \* Madame Claudette SERRIER, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-6944 Niederanven, 24, rue Dicks,
  - \* Monsieur Henri OLINGER, ingénieur, demeurant 8, Boulevard Robert Schuman à L-8340 Olm.
- Le mandat du Commissaire LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57 Avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797 est renouvelé pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 16 octobre 2013 que:

- Monsieur Romain POHL, prénommé, est nommé en tant qu'Administrateur-délégué de la Société pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

- Monsieur Romain POHL, prénommé, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 16 octobre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014057975/34.

(140066875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Polyusus Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 88.112.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.031.

Suite à un contrat d'apport en capital sans l'émission de nouvelles parts sociales en date du 11 avril 2014, Capvis General Partner III Limited agissant en son nom propre comme associé mais pour le compte de Capvis Equity III L.P. et Capvis III Limmat L.P. a apporté et transféré six cent deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix (602.294.590) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, et huit cent sept millions cinq cent cinq mille quatre cent et dix (807.505.410) parts sociales privilégiées, d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, de la Société à Stingray Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185403.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014057976/18.

(140066319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Permotio International Learning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.913,12.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.104.

*Extrait des résolutions des associés*

En date du 8 avril 2014 les associés de la société ont décidé d'accepter la démission de Mr. Sergio Raposo en tant que gérant de catégorie B de la Société.

En cette même date, les associés ont décidé de nommer Mr. Malte Hansen, né le 13 Octobre 1983 à Koblenz, Luxembourg, demeurant professionnellement à 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014057961/18.

(140066492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Progen SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.782.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 28/03/2014 a approuvé:

- la démission de Monsieur Jean-Louis BALTUS, domicilié Rue Principale 13/34, L-9806 HOSINGEN (Luxembourg) de son mandat d'administrateur ainsi que de son mandat d'administrateur-délégué

- la nomination de Monsieur Marc SCHMIT, domicilié Rue des Saules 8, L-5361 SCHRASSIG (Luxembourg) en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, pouvant engager la société par sa seule signature

D'autre part, l'assemblée générale confirme jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018, la nomination des trois administrateurs ainsi que le mandat de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GEFIREX SPF S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2014057981/18.

(140066795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Private Insurance Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057978/9.

(140066134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Red Shield Management S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.583.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 11 avril 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Madame Habiba Boughaba de son poste d'administrateur catégorie A de la Société avec effet au 10 avril 2014;

- la nomination de Monsieur Langford Clifford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant qu'administrateur catégorie A de la Société avec effet au 10 avril 2014. Monsieur Langford Clifford est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014057983/18.

(140066781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Providence Générale S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 30.240.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014057982/10.

(140066256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Stahl Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.958.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de Stahl Group SA tenue le 22 avril 2014*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers Société Coopérative pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Pour extrait certifié conforme

Dirk-Jan van Ommeren

*Président*

Référence de publication: 2014058017/17.

(140066536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Rosiris Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 5, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 162.275.

Les comptes annuels pour la période du 29 juin 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057987/11.

(140066528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Rosiris Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 5, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 162.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057988/10.

(140066531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**RBC Investor Services Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.568.700.094,50.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.  
R.C.S. Luxembourg B 171.349.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2014.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à 14 Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Pour extrait conforme  
Michael Schweiger  
Company Secretary

Référence de publication: 2014057989/20.

(140066740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 167.465.

Les comptes consolidés au 31.10.2013 de Royal Bank of Canada (maison mère) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'Art. 316. (L. 1915 modifiée par la L.11 juillet 1988) et pour bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 avril 2014.

RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014057990/13.

(140067008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 167.465.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 avril 2014.

RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014057991/11.

(140067009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Royal Ascot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 48.209.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 25 mars 2014*

- L'Assemblée Générale décide de radier le mandat de l'administrateur A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l., avec effet immédiat.

- L'Assemblée Générale décide de radier le mandat de l'administrateur A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., avec effet immédiat.

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Vic HUYS, né le 27/12/1982 à Brugge (Belgique), demeurant professionnellement au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Gerard MURRAY, né le 07/08/1952 à Dublin (Irlande), demeurant à 1 Silver Birches, Goatstown, Dublin 14, Irlande, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateur-délégué Monsieur Benedict Joseph André Thérèse HUYS, né à Menen (Belgique) le 22 juillet 1953, demeurant professionnellement au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057993/21.

(140066605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Sealial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 184.578.

Le siège de la Société a été transféré du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 23 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057999/11.

(140066300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Swiss Life GIO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 181.920.

Les comptes annuels pour la période du 7 novembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014058021/11.

(140066543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---



**S.C. Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.346.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 avril 2014*

M. Lucio VELO a démissionné de son mandat d'administrateur.

M. Roland DE CILLIA, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014057995/13.

(140066280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Saxon Energy Services Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.595.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057996/9.

(140066963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Sberbank AM UCITS Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 166.405.

—  
Le bilan 31 décembre 2013 de la société Sberbank AM UCITS Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24 avril 2014.

*Pour le compte de Sberbank AM UCITS Fund*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014057997/13.

(140066976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Société d'investissement Afrique Méditerranée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 169.084.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058012/9.

(140066943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Silver II GP Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.238.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058006/10.

(140066808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Sberbank AM UCITS Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 166.405.

---

**EXTRAIT**

Au cours de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> avril 2014, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé à PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Fait à Bertrange, le 24 avril 2014.

*Pour le compte de Sberbank AM UCITS Fund*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014057998/14.

(140066977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Silven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058004/9.

(140067058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Silver II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 173.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058007/10.

(140066980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**SCI Sandorf, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3940 Mondercange, 17, rue de Pontpierre.  
R.C.S. Luxembourg E 2.456.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Pétange en date du 10 mars 2014, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 13 mars 2014 Relation: EAC/2014/3670, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

L'assemblée constate le dépôt du rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation, nommé à ces fins, à savoir: Madame Marie-Thérèse MEHLING, employée privée, née le 1<sup>er</sup> novembre 1943 à Esch-sur-Alzette., demeurant à L-3940 Mondercange, 15 A, rue de Pontpierre.

L'assemblée approuve les comptes tels qu'établis au 23 décembre 2013.

L'assemblée constate que la liquidation de la société est définitivement achevée, et qu'elle est définitivement dissoute. Elle a par conséquent cessé d'exister, et ceci même pour les besoins de la liquidation. Les documents comptables seront conservés auprès du liquidateur, Monsieur Pierre REISDORF, pendant une durée de CINQ ans à compter des présentes.

Pour extrait

Karine REUTER

*Le notaire rédacteur*

Référence de publication: 2014058026/21.

(140066387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**BEL asbl, Association sans but lucratif.**  
Siège social: L-2652 Luxembourg, 213, rue Albert Uden.  
R.C.S. Luxembourg F 9.934.

## STATUTS

Entre les soussignés:

- Fernanda Rodrigues Simoes

Adresse: 213 Albert Uden

L-2652 Luxembourg

Profession: Indépendante

Nationalité: Portugaise

- Bruno Miguel Duarte

Adresse: 91 Route d'Arlon

L-1140 Luxembourg

Profession: étudiant

Nationalité: Cap-verdien

- Marilyn da Costa Lima

Adresse: 4 Rue Foascht

L-5534 Remich

Profession: Secrétaire

Nationalité: Portugaise

### I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «BEL asbl» association, sans but lucratif.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

1- regrouper toutes personnes désireuse de s'engager et développer une carrière professionnel dans le monde de la mode au Luxembourg et en Europe;

2- de promouvoir des événements au milieu de la mode, musical et culturel au Luxembourg et en Europe;

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** L'association a son siège social au Luxembourg. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 5.** La durée de l'association est illimitée.

### II. Exercice social

**Art. 6.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### III. Membres

**Art. 7.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

**Art. 8.** Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

**Art. 9.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 10.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 11.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

#### IV. Cotisations

**Art. 12.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euros.

**Art. 13.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

#### V. Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

**Art. 15.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 16.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 17.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants."

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

**Art. 18.** Tous les associés ont un droit de vote égal clans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à majorité absolue des voix des membres présents ou représentés sous réserve des dispositions de l'article 26. Chaque membre ne peut se faire représenter que par un seul autre membre.

**Art. 19.** Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées clans un registre au siège de l'association et signées par deux membres du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

#### VI. Administration

**Art. 20.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 membres, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

**Art. 21.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision est prise à la majorité absolue des membres élus.

**Art. 22.** Le Conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente clans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le Conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

**Art. 23.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 24.** Toutes les fonctions exercées clans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 25.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations dans but lucratif

## VII. Modification des statuts, dissolution et liquidation

**Art. 26.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; Toute décision prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 27.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

## VIII. Dispositions finales

**Art. 28.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur par l'assemblée générale.

Ainsi fait au Luxembourg, le 20 avril 2014.

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2014056942/122.

(140064965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

### **Zedex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.752.

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am elften März.

Vor dem unterzeichneten Maître Henri HELLINCKX, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der "ZEDEX S.A., SPF", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, vorbenannt, am 14. August 2013, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial), Nummer 2563 vom 15. Oktober 2013.

Die Versammlung eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Solange Wolter-Schieres, berufsmäßig wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Katia Roti, berufsmäßig wohnhaft in Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung ersucht die Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweihundertneunzehntausend Euro (EUR 219.000,-) um es von einem jetzigen Stand von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) zu bringen, durch Ausgabe von zweitausendeinhundertneunzig (2.190) neuen Aktien zum Nominalwert von je einhundert EURO (EUR 100,-) pro Aktie und dementsprechende Änderung von Artikel 3 der Satzung.

2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien mittels Bareinzahlung.

3. Verschiedenes

II. Die persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Zahl ihrer Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde.

Diese Anwesenheitsliste sowie die von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

III. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass das gesamte Kapital der Gesellschaft in dieser Generalversammlung rechtsgültig anwesend oder vertreten ist, so daß auf die gewohnten Einberufungsformalitäten verzichtet werden konnte.

Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der ihnen vorab mitgeteilten Tagesordnung Kenntnis zu haben. Die Generalversammlung ist nunmehr beschlussfähig, um über die vorhandene Tagesordnung zu beraten.

Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zweihundertneunzehntausend Euro (EUR 219.000,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Stande von einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) zu bringen, durch die Ausgabe von zweitausendeinhundertneunzig (2.190) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einhundert EURO (EUR 100,-) pro Aktie.

In Zusammenhang mit der vorbeschlossenen Erhöhung des Gesellschaftskapitals beschließt die Generalversammlung, den ersten Absatz von Artikel 3 der Gesellschaftssatzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) und ist in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie eingeteilt."

#### *Zweiter Beschluß:*

Die Generalversammlung beschließt den alleinigen Aktionär die Gesellschaft DORSTEIN LIMITED mit Sitz in Strovolos Center, Office 204, Strovolos, PC 2018 Nicosia, Zypern, zur Zeichnung sämtlicher zweitausendeinhundertneunzig (2.190) neuen Aktien zuzulassen.

Sodann erklärt die DORSTEIN LIMITED, vorbenannt, hier vertreten durch Frau Katia Roti, vorbenannt, aufgrund der vorbenannten Vollmacht sämtliche zweitausendeinhundertneunzig (2.190) neuen Aktien zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von zweihundertneunzehntausend Euro (EUR 219.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der getätigten Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 2.800,-.

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist und kein Aktionär weiter das Wort ergreift, wird die Generalversammlung aufgehoben.

Der unterzeichnende Notar, der Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst wird, gefolgt von einer französischen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le onze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ZEDEX S.A. SPF», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8 Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 14 août 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2563 du 15 octobre 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia Roti, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux cent dix-neuf mille Euros (EUR 219.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), par l'émission de deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles par versements en espèces.

3.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents,

les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'entière du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix-neuf mille Euros (EUR 219.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), par l'émission de deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'Assemblée décide dès lors de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de toutes les deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvelles l'actionnaire unique la société Dorstein Limited, ayant son siège à Nicosie Chypre.

Ensuite la société Dorstein Limited, prédésignée, représentée par Madame Katia ROTI, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire toutes les deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvellement émises et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent dix-neuf mille Euros (EUR 219.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande de la comparante le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en allemand suivi d'une version française.

Sur demande de la comparante, et en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Gezeichnet: S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13063. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 18. April 2014.

Référence de publication: 2014056923/129.

(140064784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN, ON THE SIXTEENTH DAY OF THE MONTH OF APRIL.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held



an extraordinary general meeting of the shareholders of «Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR», a société d'investissement en capital à risque (SICAR) incorporated under the form of société en commandite par actions, having its registered office at 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B128231 (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed dated 3 May 2007 drawn up by Maître Jacques DELVAUX, then notary in Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1434 from 12 July 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary dated 22 January 2014, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°772 from 26 March 2014.

The meeting elects as chairman, Mr Judicaël MOUNGUENGUY, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman").

The chairman appoints as secretary Mrs Elena GUARALDI, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer Mrs Elena GUARALDI, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Scrutineer").

The President, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereinafter as the "Bureau".

The Bureau being constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The present extraordinary general meeting has been convened by registered letters to the holders of shares (all in registered form) on April 2, 2014 as was certified to the notary executing this deed.

II. The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. It follows from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that,

out of the total shares representing the entire share capital of the Company of two million nine hundred sixty-one thousand one hundred eighty-six Euro (2,961,186.-EUR), divided into:

- five hundred and ninety-one thousand four hundred and eighty-nine (591,489) A Shares having a par value of two Euro (2.- EUR) each,

- five hundred ninety-one thousand (591,000) B Shares, having a par value of two Euro (2.- EUR) each, with a share premium of one hundred thirty six Euro (136.- EUR) per each B share.

- and two hundred ninety-eight thousand one hundred and four (298,104) C Shares having a par value of two Euro (2.- EUR) each,

five hundred seventy-three thousand four hundred forty-four (573,444) A Shares,

five hundred seventy-two thousand nine hundred seventy-one (572,971) B Shares and

two hundred ninety-eight thousand one hundred four (298,104) C Shares are duly represented at this meeting, and, in consideration of the agenda and of the provisions of article 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is validly constituted and is accordingly authorized to deliberate on the items of the agenda.

The attendance list signed "ne varietur" by the shareholders present or represented at the meeting, the members of the Bureau and the notary, will remain annexed to this deed, with the proxies to be registered together with the deed

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Decrease of the share capital of the amount of EUR 53,690 by the cancellation of 26,845 class B shares on a prorata basis from its class B shareholders by means of the reimbursement to the shareholders and reimbursement of the share premium attached;

2. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of the Company;

3. Miscellaneous.

These facts and acknowledged by the general meeting, and after deliberation, the general meeting adopted unanimously in each class of shares the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolved to reduce the share capital by an amount of fifty-three thousand six hundred and ninety Euro (53,690.- EUR),

in order to reduce the share capital from its current amount of two million nine hundred sixty-one thousand one hundred eighty-six Euro (2,961,186.-EUR) to the amount of two million nine hundred seven thousand four hundred ninety-six Euro (2,907,496.- EUR),

by the way of cancellation of twenty-six thousand eight hundred forty-five (26,845) Class B shares in proportion to the B shares held by shareholders and the repayment to shareholders, i.e., the amount of fifty-three thousand six hundred and ninety Euro (53,690.- EUR),



and repayment of the share premium attached, namely the amount of one hundred thirty-six Euro (136.- EUR) per share,

a total amount of three million seven hundred four thousand six hundred ten Euro (3,704,610.- EUR).

#### *Second resolution*

The shareholders' meeting gives the Board power to perform all operations in connection with the reduction, under the statutory provisions, particularly under the observation of legal requirements of Article 69 of the Act commercial companies.

#### *Third resolution*

Following to this reduction above the capital is decreased to two million nine hundred seven thousand four hundred ninety-six Euro (2,907,496.- EUR), the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation is amended as follows:

«The Company has an issued share capital of two million nine hundred seven thousand four hundred ninety-six Euro (2,907,496.- EUR), divided into:

- five hundred ninety-one thousand four hundred and eighty-nine (591,489) A Shares having a par value of two Euro (2.- EUR) each,
- five hundred sixty-four thousand one hundred and fifty-five (564,155) B Shares, having a par value of two Euro (2.- EUR) each, with a share premium of one hundred thirty-six Euro (136.- EUR) per each B share.
- and two hundred ninety-eight thousand one hundred and four (298,104) C Shares having a par value of two Euro (2.- EUR) each.»

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700 (one thousand seven hundred euro).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the president closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE SEIZE AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie

une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société d'investissement en capital à risque (SICAR) constituée sous forme d'une société en commandite par actions, dénommée «Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR», ayant son siège social à 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B128231 (la «Société»),

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1434 du 12 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par la notaire soussignée en date du 22 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°772 du 26 mars 2014.

La séance est présidée par Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Elena GUARALDI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée élit comme scrutateur de l'assemblée Madame Elena GUARALDI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après par le «Bureau».

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées aux propriétaires d'actions (toutes sous forme nominative) en date du 2 avril 2014, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

II. Les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que sur toutes les actions, représentant la totalité du capital social de la Société de deux millions neuf cent soixante et un mille cent quatre-vingt-six euros (2.961.186,- EUR), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) actions A d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune,

- cinq cent quatre-vingt-onze mille (591.000) actions B d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, avec une prime d'émission de cent trente-six euros (136,- EUR) pour chaque action B, et

- deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre (298.104) actions C d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune,

cinq cent soixante-treize mille quatre cent quarante-quatre (573.444) Actions A,

cinq cent soixante-douze mille neuf cent soixante et onze (572.971) Actions B et

deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre (298.104) Actions C,

sont dûment représentées à la présente assemblée, et que, vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis.

La liste de présence après signature "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les membres du Bureau et le notaire restera annexée au présent acte avec les pouvoirs pour être enregistrée en même temps.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social d'un montant de EUR 53.690.- à opérer par voie d'annulation de 26.845 actions de catégorie B au prorata des actions B détenus par les actionnaires et par remboursement aux actionnaires et, remboursement de la prime d'émission attachée.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, et après délibération, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-dix euros (53.690.- EUR),

en vue de ramener le capital social de son montant actuel de deux millions neuf cent soixante et un mille cent quatre-vingt-six euros (2.961.186,-EUR), au montant de deux millions neuf cent et sept mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (2.907.496.- EUR),

à opérer par voie

d'annulation de vingt-six mille huit cent quarante-cinq (26.845) actions de classe B au prorata des actions B détenus par les actionnaires et par le remboursement aux actionnaires, à savoir, le montant de cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-dix euros (53.690.- EUR),

et, remboursement de la prime d'émission attachée, savoir la somme de cent trente-six euros (136.- EUR) par action, soit un montant total de trois millions sept cent quatre mille six cent dix euros (3.704.610,- EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires confère pouvoir au Conseil d'Administration en vue de réaliser toutes les opérations en relation avec la réduction, dans le cadre des dispositions légales et notamment sous l'observation des prescriptions légales de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Troisième résolution*

Suite à la réduction qui précède le capital se trouve porté à deux millions neuf cent et sept mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (2.907.496.- EUR), de sorte que le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«La Société dispose d'un capital social émis de deux millions neuf cent et sept mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (2.907.496.- EUR), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune,
- cinq cent soixante-quatre mille cent cinquante-cinq (564,155) Actions B d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune avec un prime d'émission de cent trente-six euros (136,- EUR) pour chaque Action B,
- deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre (298.104) actions C d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.700 (mille sept cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, états civil et résidences, les personnes susmentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. MOUNGUENGUY, E. GUARALDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 avril 2014. Relation: RED/2014/920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014057265/196.

(140065894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

### **SNI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.326.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March,  
before us, Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

Sierra Nevada (Bermuda) Ltd., a limited liability company existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda;

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "SNI Luxembourg S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros), represented by 1,500,000 shares with a nominal value of EUR 1 each, all subscribed and fully paid up, which are divided into:

- 753,000 class A shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 83,000 class B shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 83,000 class C shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 83,000 class D shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 83,000 class E shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 83,000 class F shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 83,000 class G shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 83,000 class H shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 83,000 class I shares with a nominal value of EUR 1 each; and
- 83,000 class J shares with a nominal value of EUR 1 each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.6. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

6.7. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for here above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined under 6.9.) determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.8. The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.9. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single manager or, as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.10. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

6.11. For the purpose of article 6, the following definitions shall apply:

**Available Amount** means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

**Interim Accounts** means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date** means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders, constituting the board of managers (the Board).

7.2. The managers may be removed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

9.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers which includes one class A manager and one class B manager, or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.



14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.4. In the event of a dividend distribution and to that extent that there are sufficient distributable funds, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class A shares;

(ii) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class B shares;

(iii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class C shares;

(iv) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class D shares;

(v) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class E shares;

(vi) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class F shares;

(vii) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class G shares;

(viii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class H shares;

(ix) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class I shares;

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation).

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions in article 15.4.

## **VI. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

*Subscription - Payment*

Thereupon Sierra Nevada (Bermuda) Ltd., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to 1,500,000 shares in registered form with a nominal value of EUR 1 each, divided into:

- 753,000 class A shares with a nominal value of EUR 1 each,
- 83,000 class B shares with a nominal value of EUR 1 each,
- 83,000 class C shares with a nominal value of EUR 1 each,
- 83,000 class D shares with a nominal value of EUR 1 each,
- 83,000 class E shares with a nominal value of EUR 1 each,
- 83,000 class F shares with a nominal value of EUR 1 each,
- 83,000 class G shares with a nominal value of EUR 1 each,
- 83,000 class H shares with a nominal value of EUR 1 each,
- 83,000 class I shares with a nominal value of EUR 1 each, and
- 83,000 class J shares with a nominal value of EUR 1 each,

and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros).

The amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros) is at the disposal of the Company.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Gabriela Vilaro Dumar, born on January 12, 1985 in Barranquilla, Colombia, residing professionally at Quadrant Capital Advisors, Inc., 499 Park Avenue, 24<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America; and
- Mr. Juan Carlos Garcia Canizares, born on January 10, 1969 in Bogota, Colombia, residing professionally at Quadrant Capital Advisors, Inc., 499 Park Avenue, 24<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Valérie Pechon, company director, born on November 10, 1975 in Caracas, Venezuela, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- Mr. Mark Vrijhoef, company director, born on September 12, 1974 in Zaanstad, The Netherlands, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le six mars,

par-devant Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Sierra Nevada (Bermuda) Ltd., une société à responsabilité limitée existant sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SNI Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille Euros), représenté par 1.500.000 parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en:

- 753.000 parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune;
- 83.000 parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune;
- 83.000 parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune;

- 83.000 parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune;
- 83.000 parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune;
- 83.000 parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune;
- 83.000 parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune;
- 83.000 parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune;
- 83.000 parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune; et
- 83.000 parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

6.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'actions, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes d'actions, ces rachats et annulation d'actions devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe J).

6.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette classe d'actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des classes d'actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par action pour chacune des actions des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.8 La valeur d'annulation par action sera calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre d'actions existant dans la classe d'actions faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

6.9 Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des comptes intermédiaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des associés, prise selon le formalisme requis pour le changement des Statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total Annulé n'excède jamais le montant disponible.

6.10 Suite au rachat et à l'annulation des actions d'une classe concernée, la valeur d'annulation par action sera due et payable par la Société.

6.11 Dans le cadre de l'article cinq, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que:</p> $AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$ <p>Ou</p> <p>AA = Montant Disponible  NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés)  P = toute réserve librement distribuable  CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe d'actions à annuler  L = pertes (en ce compris les pertes reportées)  LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts ;</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe B qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.4 En cas de distribution de dividende et dans la mesure où il existe suffisamment de fonds distribuables, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:

- (i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe A;
- (ii) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe B;

(iii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe C;

(iv) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe D;

(v) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe E;

(vi) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe F;

(vii) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe G;

(viii) un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe H;

(ix) un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe I; et

(x) le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité aux associés de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu des parts sociales de classe J et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de classe I et ainsi de suite).

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés de manière à réaliser sur une base globale un résultat identique au résultat économique découlant des règles de distribution implémentées pour les distributions de dividendes à l'article 15.4.

## VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Sierra Nevada (Bermuda) Ltd., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire 1.500.000 parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de EUR 1 chacune, représentées par:

- 753.000 parts sociales de classe A avec une valeur nominale de EUR 1 chacune,
- 83.000 parts sociales de classe B avec une valeur nominale de EUR 1 chacune,
- 83.000 parts sociales de classe C avec une valeur nominale de EUR 1 chacune,
- 83.000 parts sociales de classe D avec une valeur nominale de EUR 1 chacune,
- 83.000 parts sociales de classe E avec une valeur nominale de EUR 1 chacune,
- 83.000 parts sociales de classe F avec une valeur nominale de EUR 1 chacune,
- 83.000 parts sociales de classe G avec une valeur nominale de EUR 1 chacune,
- 83.000 parts sociales de classe H avec une valeur nominale de EUR 1 chacune,
- 83.000 parts sociales de classe I avec une valeur nominale de EUR 1 chacune, et
- 83.000 parts sociales de classe J avec une valeur nominale de EUR 1 chacune;

et les libérer entièrement par un versement en espèces de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille Euros).

La somme de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille six cents euros (EUR 2.500,-).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Gabriela Vilaro Dumar, née le 12 janvier 1985 à Barranquilla, Colombie, résidant professionnellement à Quadrant Capital Advisors, Inc., 499 Park Avenue, 24<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Juan Carlos Garcia Canizares, né le 10 janvier 1969 à Bogota, Colombie, résidant professionnellement à Quadrant Capital Advisors, Inc., 499 Park Avenue, 24<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Valérie Pechon, administrateur de sociétés, née le 10 novembre 1975 à Caracas, Venezuela, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- M. Mark Vrijhoef, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1974 à Zaanstad, Pays-Bas, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014057403/588.

(140065972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

#### **Neogames S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 186.309.

#### — STATUTES

In the year two thousand Fourteen, on the tenth day of the month of April.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Barak Matalon, founder and entrepreneur, born on the 8<sup>th</sup> day of May 1970 in Tel Aviv, Israel, residing at Meshek 25, Adanim, Israel

- Elyahu Azur, Director, born on the 28<sup>th</sup> day of August 1942 in Israel, residing at 6 Rosenblum Hertzfel apt 6103, Tel Aviv, Israel

- Pinhas Zahavi, Director, born on the 24<sup>th</sup> day of August 1942 in Tel Aviv, Israel, residing at 75 Cumulus House, Tradewinds, Gibraltar

- Aharon Aran, Manager, born on the 17<sup>th</sup> day of October 1949 in Haifa, Israel, residing at 9 Harimon st., Petah Tikva, Israel

- Oded Gottfried, Chief Technology Officer, born on the 19<sup>th</sup> day of February 1970 in Jerusalem, Israel, residing at 1 Lamdan St. Tel Aviv, Israel

(hereafter, the «Shareholders»),

All hereby represented by Mr Daniel Kaiser, private employee, with professional address in Schuttrange, by virtue of 5 proxies given under private seal dated March 6<sup>th</sup> 2014 March 10<sup>th</sup>, 2014 and April 10<sup>th</sup>, 2014, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to establish.



## Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of «Neogames S.à r.l.», which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter, the «Articles»).

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder (s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The object of the Company further is to conceive, develop, produce, manufacture, acquire, import, export, market and distribute, directly or indirectly, under whatever form, all material and products and more specifically computer software and hardware, electronic and electromechanical equipment and components as well as any goods, software, services, advice, assistance, teaching, training, consulting, directly or indirectly related thereto, up to the creation and management of information, hosting and data under any form whatsoever, more particularly their treatment, printing, safekeeping, distribution and transmission.

The Company shall be able to do the above directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or together with third parties, through the incorporation of new corporate entities, by way of contribution, partnership, subscription, acquisition of shares or other securities, through merger, alliance, cooperative venture or economic interest grouping, or by taking or granting a lease over any goods or rights, or otherwise.

The object of the Company is furthermore the exploitation, acquisition, assignment or granting of a license and provision of any services related thereto, or, more generally, all acts of assignment in whatsoever form, of all intellectual and industrial property rights and, more specifically, of all patents, trademarks, designs and models and copyrights in relation to the above-mentioned activities.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.»

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by One Hundred and Twenty Five Million (125,000,000) shares with no par value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, without limitation, accept shareholders' equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration of the contribution and may inscribe the contributions in one or more accounts. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the shareholders without prejudice of the Law or the present Articles.

**Art. 6.** Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

### Chapter III. - Managers, Statutory auditors

**Art. 9.** The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. They will hold their office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers or category B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting of the board of managers and the managers shall be duly identified with respect to the category they belong.

**Art. 10.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

**Art. 11.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may subdelegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

**Art. 12.** The board of managers (if any) may elect a chairman among its members who shall have a casting vote in the event of an equality of votes of the managers. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy. Any manager may represent one or several managers of any category.

The meetings of the board of managers shall be held once every calendar quarter in Luxembourg or at such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.



A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office including, in case of different categories of managers, at least one (1) category A manager and one (1) category B manager.

**Art. 13.** The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. In the event of an equality of votes, the chairman shall be entitled to a casting vote. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). Copies or extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes, copies and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

The resolutions adopted by the single manager shall be documented in writing and signed by the single manager.

Resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all the managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

**Art. 14.** In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager category A or B with regard to transactions in the amounts of up to EUR 1,000 and the joint signatures of one category A manager and one category B manager with regard to transactions in the amounts of EUR 1,000 and above.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

**Art. 15.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be, assumes, by reason of his/her/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it in the name of the Company. Any such manager (s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.

The Company shall indemnify any manager, officer or employee of the Company and, if applicable, his/her/its successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

**Art. 16.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his/their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 18.** Even after cessation of their mandate or function, any manager, as well as any person who is invited to attend a meeting of the board of managers, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required by a legal or regulatory provision applicable to sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 19.** Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books

and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 20.** The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 21.** If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held each year on 25 April at 2:15 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 22.** Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the manager(s), alternatively, by the statutory auditor(s) (if any) or, more alternatively, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 23.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The board of managers may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 24.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by a president or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The president of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The president, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting of shareholders.

**Art. 25.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time at the same day and time in the next week and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast. In the case of an equality of votes during the second meeting, the chairman or designated person by the manager(s) (if any) shall be entitled to a casting vote.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 26.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau of the general meeting of shareholders and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders may be signed by the president of the general meeting of shareholders, the secretary of the general meeting of shareholders or a manager.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

If the Company has several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

#### **Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 27.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 28.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 29.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

#### **Chapter VI. - Liquidation, Final provisions**

**Art. 30.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 31.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company shall start on the date of this deed and shall end on the thirty-first of December two thousand fourteen.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been established, the abovenamed parties, represented as stated above, have subscribed for the One Hundred and Twenty Five Million (125,000,000) shares as follow:

- Barak Matalon, prenamed, 47,970,000 shares
- Elyahu Azur, prenamed, 29,981,250 shares
- Pinhas Zahavi, prenamed, 29,981,250 shares

- Aharon Aran, prenamed, 11,992,500 shares
- Oded Gottfried, prenamed, 5,075,000 shares

TOTAL: 125,000,000 shares

All these shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary, who has drawn up the present deed, declares that the conditions set forth in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of Costs*

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions of the sole Shareholder*

The above-named party, represented as stated above, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly-convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's registered office is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons have been elected as managers for an indefinite period:

#### *Class A Managers:*

1. Pinhas Zahavi, Director, born in Israel on the 24<sup>th</sup> of August 1942 residing at 75 Cumulus House, Tradewinds, Gibraltar;
2. Ilan Rosen, CEO, born in Ramat Gan, Israel, on the 7<sup>th</sup> of March 1974 residing at triq il madliena, Mistral Villa, Madliena, Malta.

#### *Class B Managers:*

SHRM Corporate Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78.100.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### *A comparu:*

- Barak Matalon, fondateur et entrepreneur, né le 8 mai 1970 à Tel Aviv, Israel, résidant au Meshek 25, Adanim, Israel
- Elyahu Azur, administrateur, né le 28 août 1942 en Israel, résidant au 6 Rosenblum Hertzal apt 6103, Tel Aviv, Israel
- Pinhas Zahavi, administrateur, né le 24 août 1942 à Tel Aviv, Israel, résidant au 75 Cumulus House, Tradewinds, Gibraltar
- Aharon Aran, Gérant, né le 17 octobre 1949 à Haifa, Israel, résidant au 9 Harimon st., Petah Tikva, Israel
- Oded Gottfried, directeur de la technologie, né le 19 février 1970 à Jerusalem, Israel, résidant au 1 Lamdan St. Tel Aviv, Israel

Tous ici représentés par Mr. Daniel Kaiser, employé privé, avec adresse professionnelle à 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, en vertu de 5 procurations données sous seing privé en date des 6 mars 2014, 10 mars 2014, et 10 avril 2014,

lesquelles, signées ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, agissant par son mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Neogames S.à r.l.» qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérants (s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à l'établissement, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la Société est en outre de concevoir, développer, produire, fabriquer, acquérir, importer, exporter, commercialiser et distribuer, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, du matériel et des produits de tout genre, et plus particulièrement des logiciels et du matériel informatique, des équipements électroniques et électromécaniques et des composants, ainsi que tous biens, logiciels, services, conseils, assistance, enseignement, formation, conseil, s'y rapportant directement ou indirectement, jusqu'à la création et la gestion d'information, l'hébergement et de données sous toute forme que ce soit, plus particulièrement leur traitement, impression, conservation, distribution et transmission.

La Société sera en mesure de faire ce qui précède, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, soit seule ou avec des tiers, par la constitution de nouvelles personnes morales, par voie d'apport, de partenariat, de souscription, d'acquisition d'actions ou autres valeurs mobilières, par voie de fusion, alliance, entreprise conjointe ou groupement d'intérêt économique, ou en prenant ou en octroyant un bail sur tous biens ou droits, ou autrement.

L'objet de la Société est en outre l'exploitation, acquisition, cession ou octroi d'une licence, ou, plus généralement, tous les actes de cession dans toute forme que ce soit, de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle et, plus précisément, de tous les brevets, marques de commerce, dessins et modèles, et droits d'auteur en relation avec les activités mentionnées ci-dessus.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, uniquement par voie de placement privé, des billets, des obligations et toute sorte de titres d'emprunt et de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus des emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et d'autres sociétés du groupe. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur ses actifs en entier ou en partie, pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne physique. Pour éviter le doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédit, l'exposition au risque de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions de biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt cinq million (125.000.000) parts sociales sans valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les actionnaires sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, sans préjudice aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

**Art. 8.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

### Chapitre III. - Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être des associés. Si plus d'un gérant est nommé, ils constituent un conseil de gérance.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le ou les associés pourront décider de qualifier les gérants comme gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B. Une telle classification des gérants sera dûment inscrite dans les minutes de la réunion pertinente du conseil de gérance et l'appartenance des gérants à une catégorie particulière seront dûment constatée.

**Art. 10.** Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

**Art. 11.** Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

**Art. 12.** Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres qui aura une voix prépondérante en cas d'égalité des voix des gérants. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions du conseil de gérance se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Chaque gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant pourra représenter un ou plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront une fois par trimestre au Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance pourra déterminer de temps à autre.

Chaque gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'un avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.



Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, y compris, en cas de différentes catégories de gérants, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

**Art. 13.** Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des copies ou extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux, copies et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

Les résolutions adoptées par le gérant unique sont consignées par écrit et signées par gérant unique.

Une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

**Art. 14.** A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants.

Toutefois, si le ou les associés ont qualifié les gérants de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15.** Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

La Société indemnisera tout gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, ses successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 16.** Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

**Art. 17.** Sous réserve de l'approbation de l'associé unique ou des associés, le ou les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 18.** Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout gérant, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du conseil de gérance, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 19.** Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses

documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 20.** Les associés exercent les pouvoirs qui leurs sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 21.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le 25 avril à 14.15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22.** A moins qu'il n'y ait qu'un (1) associé unique, les associés peuvent également se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidiairement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

**Art. 23.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le conseil de gérance peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un associé aux assemblées générales des associés.

Les associés participant à une assemblée générale des associés par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 24.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérants ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) le même jour et l'heure dans la semaine prochaine et les résolutions seront adoptées, quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple des suffrages exprimés. Dans le cas d'une égalité des voix lors de la deuxième réunion, le président ou la personne désignée par le(s) gestionnaire(s) (le cas échéant) aura droit à un vote prépondérant.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 26.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par les membres du bureau de l'assemblée générale des associés et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.



Les copies ou extraits de résolutions adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée générale des associés, le secrétaire de l'assemblée générale des associés ou un gérant.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

### Chapitre V. - Année sociale, Comptes, Distributions de profits

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 29.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont partie.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

### Chapitre VI. - Liquidation, Dispositions finales

**Art. 30.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

**Art. 31.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

#### *Souscription et libération.*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, agissant par son mandataire, déclare souscrire les cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de la façon suivante:

- Barak Matalon, prénommé, 47.970.000 parts sociales
- Elyahu Azur, prénommé, 29.981.250 parts sociales
- Pinhas Zahavi, prénommé, 29.981.250 parts sociales
- Aharon Aran, prénommé, 11.992.500 parts sociales
- Oded Gottfried, prénommé, 5.075.000 parts sociales

TOTAL: 125.000.000 parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (1.000.-EUR).

### Résolutions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, la comparante préqualifiée, agissant par son mandataire, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

#### Gérant A

1. Pinhas Zahavi, administrateur de société, né le 24 août 1942 à Tel Aviv, Israël, résidant au 75 Cumulus House, Tradewinds, Gibraltar;
2. Ilan Rosen, chef de la direction, né le 15 mai 1974 à Ramat Gan, Israël, résidant au Triq il Madliena, Mistral Villa, Madliena, Malta.

#### Gérant B

SHRM Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant comme siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrés au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.100.

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante pré-mentionnée, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: D. Kaiser, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2014. Relation: LAC/2014/17578. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014057294/665.

(140065597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

### **Stahl Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058018/9.

(140066619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

### **SES Astra 3B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058040/9.

(140066931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Inspiration Concept Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8479 Eischen, 40, Cité Bettenwiss.

R.C.S. Luxembourg B 134.773.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Madame Martine Hernalsteen, demeurant au 40, Cité Bettenwiss, L-8479 EISCHEN, agissant au nom et pour le compte de:

- 1) Monsieur Christian MERCKX, pensionné, demeurant au 40, Cité Bettenwiss L-8479 Eischen,
- 2) Madame Valérie MERCKX, employée privée, demeurant au 19, rue de Waschbour B-6700 Arlon,
- 3) Madame Virginie MERCKX, employée privée, demeurant au 40, Cité Bettenwiss L-8479 Eischen.

en vertu de trois procurations données en date du 22 mars 2014, 27 mars 2014 et 28 mars 2014, lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les associés, ci-avant, représentent l'intégralité du capital de la société «Inspiration Concept Lux S.à r.l.», initialement constituée sous le nom de «Living Tomorrow S.à r.l.» suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et associations en date du 25 janvier 2008 sous le numéro 205, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.773, ont requis au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Cession de parts*

Madame Virginie MERCKX, prénommée de l'accord de tous les associés en conformité à l'article 9 des statuts de la société, cède par les présentes dix (10) parts sociales à Monsieur Houssène BEN SOUDA, employé privé, né le 7 avril 1984 à Gagnoa (Côte d'Ivoire), demeurant au 40, Cité Bettenwiss, L-8479 Eischen.

*Prix*

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre les parties.

La cédante, ici représentée comme ci-avant, reconnaît avoir reçu l'intégralité du prix de cession des parts sociales, ce dont quittance avec décharge.

Le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

*Acceptation*

Madame Martine Hernalsteen, prénommée, en sa qualité de gérante de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil et déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

*Intervention*

Est intervenu aux présentes Monsieur Houssène BEN SOUDA, lequel ensemble avec ses associés ici représentés comme ci-avant, constate la nouvelle répartition du capital social comme suit:

1) Monsieur Christian MERCKX, prénommé .....	70
2) Madame Valérie MERCKX, prénommée .....	45
3) Madame Virginie MERCKX, prénommée .....	35
4) Monsieur Houssène BEN SOUDA, prénommé .....	10
Total: .....	160

Immédiatement après les associés ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés transfèrent le siège social vers 40, Cité Bettenwiss, L-8479 Eischen, et modifient par conséquent le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Hobscheid, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

Les associés confirment Madame Martine Hernalsteen, prénommée, dans sa qualité de gérante unique pour une durée indéterminée.

79964

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués approximativement à la somme de neuf cent vingt euros (920,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. HERNALSTEEN, H. BEN SOUDA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2014. Relation: LAC/2014/15225. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014057217/63.

(140065560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Eurostone Srio S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.026.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of April.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, the undersigned notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) EUROSTONE SRIO S.C.A., with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Stassen, incorporated on December 5, 2013, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on February 14, 2014, under the number 417 (the "Company"); registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 183026.

The meeting is presided over by Mr Andréas TARTORAS, professionally residing at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Henri GUELFF, professionally residing at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christel DETREMBLEUR, professionally residing at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of this meeting is the following:

*Agenda*

1. Transfer the registered office of the Company and subsequent amendment of article 2, first paragraph, to be restated as follows:

"The Company will have its registered office within the municipality of Luxembourg."

2. Amendment of article 3, second paragraph, to be restated as follows:

"The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other types of debt instruments."

3. Amendment of article 5, third paragraph, to be restated as follows:

“The Shares may be created only as registered shares.”.

4. Deletion of article 5, fourth paragraph.

5. Amendment of article 5, ninth paragraph, to be restated as follows:

“The Manager is authorized, during a period of five (5) years after the publication of the incorporation deed, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of available reserves, profit carried forward or share premium if allowed by the general shareholders’ meeting that decided the allocation of such reserves, profit carried forward and share premium. The new shares issued in compliance with the authorized capital can be shares of different classes, at the sole discretion of the Manager. The Manager may delegate to any duly-authorized director or officer of the Company, or to any other duly-authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.”.

6. Miscellaneous.

IV. The shareholders meeting confirms that the Company has no bond in issue, so that no prior consent of bondholders is required in view of the projected amendment of the corporate object of the Company.

Then the shareholders meeting adopts the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The shareholders meeting resolves to transfer the registered office from 163, rue du Kiem L-8030 Strassen to 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and to amend accordingly article 2, first paragraph, of the by-laws to be restated as follows:

“The Company will have its registered office within the municipality of Luxembourg.”.

*Second resolution*

The shareholders meeting resolves to amend article 3, second paragraph, of the by-laws to be restated as follows:

“The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other types of debt instruments.”.

*Third resolution*

The shareholders meeting resolves to amend article 5, third paragraph, of the by-laws to be restated as follows:

“The Shares may be created only as registered shares.”.

*Fourth resolution*

The shareholders meeting resolves to delete article 5, fourth paragraph, of the by-laws.

*Fifth resolution*

The shareholders meeting resolves to amend article 5, ninth paragraph, of the by-laws to be restated as follows:

“The Manager is authorized, during a period of five (5) years after the publication of the incorporation deed, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of available reserves, profit carried forward or share premium if allowed by the general shareholders’ meeting that decided the allocation of such reserves, profit carried forward and share premium. The new shares issued in compliance with the authorized capital can be shares of different classes, at the sole discretion of the Manager. The Manager may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly-authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.”.

This resolution is adopted in accordance with the report of the Manager of the Company established pursuant to articles 32-3(5) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, which report shall remain attached to the present deed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at EUR

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by last names, first names, civil statuses and residences, said appearing persons signed this deed together with the notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«assemblée») de la société en commandite par actions EUI-ROSTONE SRIO S.C.A., établie et ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, constituée en date du 5 décembre 2013, suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 14 février 2014, sous le numéro 417, (ci-après la «Société»), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B183026.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Andréas TARTORAS, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Henri GUELF, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de transférer le siège social et de modifier en conséquence les dispositions de l'article 2, premier paragraphe, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.»

2. Modification de l'article 3, second paragraphe, pour lui donner la teneur suivante:

«La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autres types d'instruments de dettes.»

3. Modification de l'article 5, troisième paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Toutes les actions sont nominatives.»

4. Suppression du paragraphe 4 de l'article 5.

5. Modification du paragraphe 9 de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

«Le Gérant est, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans primes d'émission, à libérer par des apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves disponibles, de bénéfices reportés ou de primes d'émission dans le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'ait expressément prévu. Les actions émises en application du capital autorisé peuvent être de différentes classes à la seule décision du Gérant. Le Gérant peut déléguer à tout administrateur, ou fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.»

6. Divers.

IV. L'assemblée confirme que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires et qu'aucun accord préalable des obligataires n'est requis avec la modification de l'objet social envisagée.

Ensuite, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et de modifier en conséquence les dispositions de l'article 2, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 3, second paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligation ou de tout autres types d'instruments de dettes.».

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 5, troisième paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Toutes les actions sont nominatives.».

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le paragraphe 4 de l'article 5.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les dispositions de paragraphe 9 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Gérant est, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans primes d'émission, à libérer par des apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves disponibles, de bénéfices reportés ou de primes d'émission dans le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'ait expressément prévu. Les actions émises en application du capital autorisé peuvent être de différentes classes à la seule décision du Gérant. Le Gérant peut déléguer à tout administrateur, ou fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.».

Cette résolution est prise conformément au rapport du Gérant de la Société rédigé sur la base de l'article 32-3 (5) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, lequel rapport restera annexé au présent acte.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, à la demande des mêmes comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms et prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. TARTORAS, H. GUELF, C. DETREMBLEUR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 avril 2014. Relation: RED/2014/861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014057131/188.

(140065740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

### **Silver Sea Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 103.896,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.155.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014058008/10.

(140066765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---



**UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.412.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058108/9.

(140066362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.A. des Chaux de Contern

Référence de publication: 2014058013/10.

(140066914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 64.586.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROFONPROFIT*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014058437/13.

(140067093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**F.D.Q. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 avril 2014*

1. Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. M. Umberto QUINTAVALLE a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Mariateresa BATTAGLIA et Mme Katia CAMBON, administrateurs B, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse de M. Umberto QUINTAVALLE, administrateur A, se situe désormais à I-21019 Somma Lombardo VA (Italie), 1, Via Molino Risella, FR Maddalena.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour F.D.Q. S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058446/20.

(140067171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---